

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 février 2013

CP 02/13-16

L'an deux mille treize, le 25 février à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

M. Hébral, Président de la Sématég n'a pas participé au vote.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT IUP « ARTS APPLIQUES » SUR LE SITE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX AVENANT N ° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de plan « Enseignement Supérieur – Université du 3^{ème} Millénaire », le Conseil Général, en sa séance du 26 août 2002, a approuvé la programmation des travaux portant sur la construction d'un bâtiment « IUP Arts Appliqués » sur le site universitaire de Tarn-et-Garonne.

Sur la base du programme défini par le Conseil Général, le cabinet d'architecture Salomon a été désigné en qualité de maître d'œuvre lors de la Commission Permanente du 31 mars 2003.

L'Assemblée Départementale a validé le plan d'ensemble de ce projet à l'occasion de la DM2 2009 et arrêté l'autorisation de programme existante à 2 800 000 €.

Par délibération du 24 octobre 2011, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la construction d'un bâtiment IUP « Arts Appliqués » sur le site Universitaire de Tarn-et-Garonne, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération à **1 544 182,71 € HT**.

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'approuver huit avenants aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de l'opération dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 15 novembre 2010.

Elle a également pour objet d'approuver un avenant au marché de maîtrise d'œuvre confié à M. Bernard Salomon (SARL d'Architecture).

III – PRESENTATION DES AVENANTS

La finalisation de la construction du bâtiment IUP « Arts Appliqués » nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux, ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 4 : GROS ŒUVRE

A la demande du bureau de contrôle SOCOTEC, un renforcement de structure (potence métallique) est demandé au droit de passe élargi entre le bâtiment existant et la partie extension située zone hall d'entrée.

LOT N° 8 : MENUISERIES ALU

Les travaux en plus-value concernent l'amélioration du confort acoustique entre la zone administration et hall, cage d'escalier, mise en place de châssis vitrés (nombre 3) sur les ouvertures des anciennes baies extérieures.

LOT N° 9 : MENUISERIES BOIS

Les travaux en plus-value consistent en l'aménagement de rangements sous les paillasses des locaux : labo teinture et atelier peinture en remplacement du mobilier ainsi qu'une modification du local de la baie de brassage (rajout d'une porte).

LOT N°10 : CARRELAGE FAIENCE

Les travaux en plus-value concernent le remplacement du revêtement de sol ci-dessus.

LOT N° 11 : SOLS COLLES

Les travaux en moins-value concernent le remplacement du revêtement de sol souple par carrelage dans le labo photo et le SAS.

LOT N° 12 : PLOMBERIE SANITAIRE

Les travaux en plus-value concernent le remplacement de bacs à laver sur piètement par des bacs à laver sur meuble.

LOT N° 13 : ELECTRICITE

Les travaux en plus-value concernent la création de 3 postes de travail dans le labo photo et des modifications du réseau informatique et du local de la baie de brassage.

LOT N° 14 : PEINTURE

Les travaux en plus-value ajoutent une protection anti-graffiti et badigeon à la chaux sur les éléments briques du mur de clôture, Avenue Beausoleil.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de **26 009,27 € HT** selon les conditions telles que présentées.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 février 2013, s'est prononcée favorablement sur ces avenants.

Ainsi, le montant global des marchés relatifs à la réalisation de cette opération, initialement arrêté à 1 544 182,71 € HT est réactualisé à hauteur de **1 570 191,98 € HT**.

IV – PRESENTATION DE L'AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

a) Contenu

L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet de prendre en compte une réactualisation du forfait de rémunération provisoire du Maître d'œuvre liée, d'une part, à une revalorisation de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (valeur 2003) et d'autre part au coût prévisionnel définitif des travaux, compte tenu de missions complémentaires réalisées, à savoir :

- Intégration d'un réseau chauffage sous station et d'une chaudière,
- Réseaux complémentaires électricité, tarif jaune, alarme,
- Réalisation d'une maquette et image de synthèse.

b) modalités de calcul

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 février 2013, s'est prononcée favorablement sur l'avenant présenté.

Sur la base de la modification constatée du coût des travaux, la rémunération du maître d'œuvre initialement arrêtée à **403 000,00 € HT**, est réactualisée à hauteur de **453 033,14 € HT**, soit 541 827,64 € TTC, ce qui représente une augmentation de **12,42 %** .

Ainsi, le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre est majoré de 50 033,14 € HT, selon les conditions telles que présentées.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 26 août 2002 approuvant, dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de plan « Enseignement Supérieur – Université du 3^{ème} Millénaire », la programmation des travaux portant sur la construction d'un bâtiment IUP « Arts Appliqués » sur le site Universitaire de Tarn-et-Garonne,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 24 octobre 2011 approuvant les modalités de dévolution des marchés relatifs à l'opération susvisée, validant le choix définitif des entreprises retenues et arrêtant le montant global des marchés,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 4 février 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants suivants aux marchés de travaux, conclus sur la base d'une plus-value de 26 009,27 € HT :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Marché de base H.T.</i>	<i>Avenant H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Démolition	Ets BROUCHET (82230)	9 335,00 €	-	9 335.00 €
2	Fondations spéciales	Ets MIDI ATLANTIQUE FONDATION (82170)	29 927,00 €	-	29 927.00 €
3	Terrassement VRD	Ets BROUCHET (82230)	74 960,40 €	-	74 960.40 €
4	Gros Œuvre	Ets ETC (82200)	409 000,00 €	2 663,50 €	411 663.50 €
5	Charpente Bois	Ets BATI 82 (82000)	54 701,24 €	-	54 701.24 €
6	Ossature Métallique	Ets FABRE ET REDON (81500)	280 016,00 €	-	280 016.00 €
7	Plâtrerie/Isolation	Ets RC 82 (82200)	68 432,02 €	-	68 432.02 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Marché de base H.T.</i>	<i>Avenant H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
8	Menuiserie Alu	Ets VERRE ALU D'AQUITAINE (82200)	83 550,75 €	2 487,33 €	86 038.08 €
9	Menuiserie Bois	Ets BATTUT (82440)	48 253.87 €	8 850,75 €	57 104.62 €
10	Carrelage/Faïence	Ets LACAZE (82130)	21 798,40 €	3 484.15 €	25 282. 55 €
11	Sols collés	Ets SOL FRANCAIS (82000)	17 444,97 €	- 2 182,42 €	15 262.55 €
12	Plomberie/sanitaire	Ets QUERCY CONFORT (82200)	238 697,94 €	1 507.12 €	240 205.06 €
13	Electricité	Ets MONTELEC (82000)	117 716.52 €	4 581,04 €	122 297.56 €
14	Peinture	Ets ROUDIE (82000)	45 508.40 €	4 617,80 €	50 126,20 €
15	Ascenseur	Ets KONE (31000)	23 000.00 €	-	23 000.00 €
16	Parement brique	Ets BRIQUETEURS REUNIS (31130)	21 840.20 €	-	21 840.20 €
TOTAL HT			1 544 182,71 €	26 009,27 €	1 570 191,98 €

- Ainsi, le montant global des marchés relatifs à la réalisation de cette opération, initialement arrêté à 1 544 182,71 € HT est réactualisé à hauteur de 1 570 191,98 € HT.
- Approuve l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre confié à Bernard Salomon (SARL d'Architecture), conclu sur la base d'une plus-value de 50 033,14 € HT, arrêtant le montant du marché à 453 033,14 € HT :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T</i>	<i>AVENANT N°1 HT</i>	<i>TOTAL HT</i>
M. Bernard SALOMON (SARL d'Architecture)	403 000,00 €	50 033,14 €	453 033,14 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les avenants susvisés et autorise, à cette même fin, le Président de la Sématég agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,